

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

numéro
CM 211207_7

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,  
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,  
KASSOUH Hamed, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel,  
POMAREDE Edith, GOURMELON Iz'ia, DETRY Thibault, LAATEB Claude,  
STADLER Magali, CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle,  
BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,  
BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à  
STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à  
LAATEB Claude

Absents :

COUPEAU Sandrine

<b>OBJET :</b>	<b>ARRÊT DES DATES CONCERNANT L'AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2022</b>
----------------	--

**VU** la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 article 250 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques fixant des règles concernant le travail du dimanche, en particulier une extension des possibilités d'ouverture dominicale pour les commerces,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC\_211021\_07 du 21 octobre 2021 émettant un avis favorable sur les dates proposées par la Ville de Lodève,

**CONSIDÉRANT** que la loi susvisée prévoit que l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune de Lodève fait partie, doit être consulté,

**CONSIDÉRANT** que les propositions de dates ont été faites en concertation avec les commerçants de la commune de Lodève et sont les suivantes :

- 16 janvier 2022 étant le premier dimanche des soldes d'hiver,
- 6 février 2022 étant le dernier dimanche des soldes d'hiver,
- 27 mars 2022 étant la fin de l'exposition au musée de Lodève,
- 3 avril 2022 étant la journée européenne des métiers d'arts,
- 29 mai 2022 étant la fête des mères,
- 19 juin 2022 étant la fête des pères,
- 26 juin 2022 étant le premier dimanche des soldes d'été,
- 25 septembre étant le premier dimanche de la grande exposition au musée de Lodève,
- 27 novembre étant le salon des artisans créateurs,
- 4, 11 et 18 décembre étant les dimanches avant Noël,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'arrêter les dates concernant l'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

**Où l'exposé d'Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : ARRÊTE** les dates concernant l'autorisation d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022 : 16 janvier, 6 février, 27 mars, 3 avril, 29 mai, 19 juin, 26 juin, 25 septembre, 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LÉVÊQUE

